

Huile UTTO assurant à la fois la lubrification des transmissions mécaniques (boîtes de vitesses, boîtes de transfert, prises de forces, ponts avant et arrière, réductions finales, embrayages et freins immergés) et des circuits hydrauliques des engins et matériels de travaux publics CASE – INTERNATIONAL.

PERFORMANCES

Normes :

API GL4+ (Basse vitesse - Couple élevé)

Spécifications :

CASE IH B6.

MS 1207

MS 1209

MS 1210

AVANTAGES

TICMA FLUID HB XTREM contient des additifs extrême pression qui maintiennent le film protecteur et réduisent les effets de cisaillement au niveau des engrenages même chargés.

Ses propriétés anti-usure et anti-corrosion assurent la protection des engrenages.

Ses propriétés anti-mousses permettent d'éviter les débordements d'huile dommageables pour la tenue des pignons.

TICMA FLUID HB XTREM possède un modificateur de frottement assurant le fonctionnement des freins immergés sans broutage, ni grincement.

UTILISATIONS

TICMA FLUID HB XTREM est une huile pour transmissions mécaniques des engins de travaux publics utilisée comme fluide de commandes hydrauliques.

Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs
Viscosité à 40°C	ASTM D445	mm ² /s	46
Viscosité à 100°C	ASTM D445	mm ² /s	7
Indice de viscosité	NF T 60-136	-	109
Point d'écoulement	ASTM D97	°C	-33
Masse volumique à 15°C	ASTM D92	°C	892

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : VII-103-1503

Date d'édition : 01/04/2015